

SENSIBILISATION DES SALARIÉS

FOR04 – Sensibilisation des salariés à la prévention des troubles musculosquelettiques (TMS)

Contexte

Les postures de travail prolongées, répétées ou contraignantes accentuent le risque pour le salarié de présenter des gênes ou des douleurs qui touchent les nerfs, les muscles, les tendons ou les articulations. A terme les salariés vont être sujets à des pathologies appelées troubles musculosquelettiques (TMS).

Objectifs pédagogiques

- **Sensibiliser les salariés aux risques professionnels liés aux manutentions et postures de travail**
- **Rendre acteurs les salariés de la démarche de prévention**

Prérequis

Pour suivre cet atelier, l'entreprise doit avoir formalisé ou amorcé une démarche d'évaluation des risques professionnels (DUERP). A défaut, vous pouvez bénéficier des accompagnements suivants : ACC01, ACC02, ACC03.

Informations : 04 92 90 95 15
Inscription : prevention@ametra06.org



Coût

Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà



Durée

6h30



Lieu

En entreprise ou dans les locaux de l'AMETRA06 par session de 5 à 8 salariés



Publics concernés

Salariés volontaires

Contenus

La formation est composée de parties théoriques et pratiques :

- Les principes généraux de prévention dans le code du travail et les obligations de l'employeur et du travailleur
- Les pathologies potentielles associées (TMS)
- Notions d'anatomie et de physiologie (les muscles, les ligaments, les tendons et le squelette)
- Sécurité et économie d'effort (principes, calcul de la pression lombaire, les gestes et postures dans la vie de tous les jours)
- Ateliers pratiques (manutention de charges et savoir mobiliser une personne)